




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2024-82**

Séance publique du

9 février 2024

**Présidence de Eric CHEVALIER
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20240209- lmc1250419-DE-1-1
Date de signature : 14/02/2024
Date de réception : mercredi 14 février 2024
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : RELATIONS INTERNATIONALES - ATTRIBUTION DE MANDATS SPÉCIAUX POUR
DÉPLACEMENTS INTERNATIONAUX EN ARMÉNIE**

Le 9 février 2024 à 09h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 2 février 2024, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Anne-Laurence PETEL, Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Sellam HADAOU, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Rémi CAPEAU à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Brigitte DEVESA à Madame Perrine MEGGIATO, Monsieur Gilles DONATINI à Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Philippe KLEIN à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Josy PIGNATEL, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Amandine JANER, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Monsieur Francis TAULAN à Madame Stéphanie FERNANDEZ.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE

Madame Stéphanie FERNANDEZ donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées
Attractivité
Direction Attractivité et Coopération
Internationale

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 FÉVRIER 2024

Nomenclature : 9.1

Autres domaines de compétences des communes

RAPPORTEUR : Madame Stéphanie FERNANDEZ

**Politique Publique : 09-DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET RAYONNEMENT
INTERNATIONAL**

OBJET : RELATIONS INTERNATIONALES - ATTRIBUTION DE MANDATS SPÉCIAUX
POUR DÉPLACEMENTS INTERNATIONAUX EN ARMÉNIE- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Par motion adoptée lors du Conseil Municipal du 6 octobre dernier (délibération n°DL.2023-348), la Ville d'Aix-en-Provence a condamné avec la plus grande fermeté l'annexion de l'Artsakh par l'Azerbaïdjan et témoigné de notre solidarité avec le peuple arménien.

Par délibération n°DL.2023-394 adoptée à la même précédente séance, la Ville d'Aix-en-Provence a également apporté un soutien financier aux victimes du Haut-Karabagh par l'intermédiaire de La Croix Bleue des arméniens de France.

Prenant en considération la situation particulièrement préoccupante dans laquelle se trouve la République d'Arménie, la dissolution de l'Artsakh depuis le 1^{er} janvier 2024 impose une urgence d'action et de solidarité de la part de notre Ville.

Aix-en-Provence se doit de témoigner son soutien indéfectible au peuple arménien et de manifester son engagement militant envers les valeurs de paix, de droits de l'homme et de justice dans cette région.

Consciente de l'urgence de la situation en Arménie et de la nécessité d'apporter son soutien actif, la Ville d'Aix-en-Provence réaffirmera à l'occasion d'un déplacement à Erevan son engagement et l'unité municipale autour de la cause arménienne.

Ce déplacement permettra également d'étudier avec les autorités arméniennes les modalités concrètes du renforcement de notre coopération décentralisée et d'explorer les possibilités de jumelage favorisant les échanges culturels, économiques et sociaux entre nos deux communautés.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collèges, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** des mandats spéciaux à Madame Sophie JOISSAINS, Maire d'Aix-en-Provence, à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL, Adjointe au Maire déléguée aux Relations Internationales, à un Conseiller Municipal du groupe politique « Aix au Coeur », à un Conseiller Municipal du groupe politique « Aix en Partage », ainsi qu'à Monsieur Roland VARTANIAN, Président du Hay's Club, pour représenter la Ville d'Aix-en-Provence lors du déplacement en Arménie prévu au premier semestre 2024.

DL.2024-82 - RELATIONS INTERNATIONALES - ATTRIBUTION DE MANDATS SPÉCIAUX
POUR DÉPLACEMENTS INTERNATIONAUX EN ARMÉNIE-

Présents et représentés : 55
Présents : 41
Abstentions : 0
Non participation : 0
Suffrages Exprimés : 55
Pour : 55
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

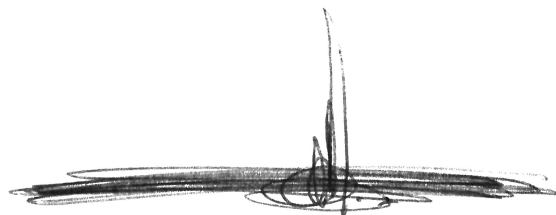
NEANT

N'ont pas pris part au vote

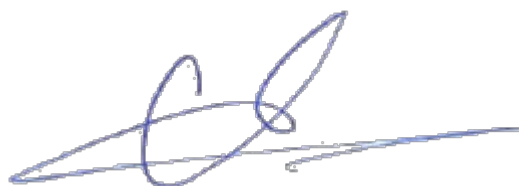
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Eric CHEVALIER, Adjoint au Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Le secrétaire de séance,
Madame Aliénor COUTIAUX-LACLADERE



Compte-rendu de la délibération affiché le : 14 février 2024
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»